



Droit de Naître

Clause de conscience : pression maximale sur les médecins

En Italie, près de 70 % des médecins font valoir leur clause de conscience et refusent de pratiquer des avortements. Résultat : le nombre d'avortements est passé, chez nos voisins, de 234 801 cas en 1982 à 97 535 en 2014, soit presque une division par trois ! On retrouve la même tendance en Allemagne.

La France connaîtra-t-elle bientôt une situation aussi enviable ? Elle en est certes encore un peu loin mais il semblerait bien qu'elle en prenne le chemin. En janvier 2018, le service avortement du Centre hospitalier Sarthe et Loir a ainsi fermé ses portes car trois gynécologues sur quatre refusaient de tuer. Une première en France !

L'affaire a tellement dérangé le lobby de l'avortement qu'elle est remontée jusqu'au Sénat ! Le 7 juillet dernier, Mme Grelet-Certenais, sénatrice de la Sarthe, a ainsi accusé les courageux gynécologues de « mépriser l'accès au soin » ! Comme si tuer était un soin ! **D'après cette sénatrice socialiste, il est « intolérable » que les femmes ne puissent pas se faire avorter à cause des médecins**

(suite page 2)



Sommaire

Clause de conscience : pression maximale sur les médecins
pages 1 et 2

PMA : le gouvernement s'apprête à créer des orphelins de père !
pages 3

Avortement des mineures : le ministre veut mettre les parents hors-jeu !
page 4

Questionnaire pour l'action
pages 4 et 5

Le Conseil d'État dit non à l'euthanasie
page 5

L'Argentine repousse l'avortement !
page 6



Si personne ne dit rien, la clause de conscience risque d'être supprimée

(suite de la page 1)

qui « font valoir des réticences d'ordre personnel ou éthique ». C'est-à-dire qui font usage de la clause de conscience ! La menace est on ne peut plus claire.

En septembre, une nouvelle polémique a eu lieu, cette fois après les déclarations courageuses du président du Syndicat des Gynécologues-obstétriciens, représentant un quart des 6748 gynécologues recensés par l'Ordre des médecins. Au micro de TMC, le docteur Bernard de Rochambeau a en effet annoncé qu'il refusait désormais de pratiquer des avortements. « Nous ne sommes pas là pour retirer des vies », a-t-il déclaré à la journaliste. Et lorsque cette dernière lui a objecté que l'avortement n'est pas, selon elle, un homicide, il lui a répondu fort justement « Si, madame ».

Immédiatement, ministres, Planning familial, hommes politiques, tous lui sont tombés dessus avec en ligne de mire, encore une fois, la liberté de conscience. La présidente du Planning familial a tiré à boulets rouges contre la clause de conscience. « **Scandaleux ! La clause de conscience sur l'IVG, c'est une entrave aux droits des femmes et à leur santé, et un vrai danger à terme pour ce droit fondamental.** En Italie, plus de 70% des médecins refusent », s'est-elle étranglée sur twitter. A l'occasion de l'Université d'été du féminisme, le 14 septembre dernier, cette enragée a insisté : « On ne peut pas avoir des médecins qui refusent de pratiquer l'IVG. Il faut mener la bataille. »

Le rapporteur général de l'Observatoire de la Laïcité, Nicolas Cadène, s'est lui aussi fait menaçant : « **Un refus d'un médecin ne peut s'accompagner d'une quelconque pression ou de prosélytisme religieux.** »

Sur internet circule une pétition réclamant la révocation du président

du Syndicat des gynécologues avec des accents totalitaires : « Quand on refuse de pratiquer l'IVG et, par conséquent, qu'on refuse d'être à l'écoute d'une patiente, on ne mérite pas le titre de gynécologue et encore moins celui de médecin. »

De son côté, le ministre de la Santé a publié un communiqué de presse, commun avec sa collègue Marlène Schiappa, pour « condamner fermement » les propos du docteur de Rochambeau. « **L'IVG doit être un droit réel (...). Rien ni personne ne doit l'entraver** », a menacé Agnès Buzyn. Le 18 septembre, cette dernière a déclaré avoir demandé un état des lieux de l'offre d'IVG et du nombre de professionnels objecteurs de conscience. Autrement dit, elle s'appête à ficher les médecins !

Mais le coup le plus lourd vient d'être porté par **Laurence Rossignol. Ancienne ministre socialiste des Familles (sic), celle qui est aujourd'hui sénatrice de l'Oise, a déposé, le 27 septembre, une proposition de loi demandant la suppression de la clause de conscience spécifique à l'avortement.**

« Si personne ne dit rien, la clause de conscience risque d'être supprimée », a averti Bertrand de Rochambeau, lors d'un entretien accordé à Famille chrétienne, à la suite des attaques violentes dont il a été la cible.

Bien sûr, *Droit de Naître* ne peut pas s'abstenir de réagir face à une telle situation. C'est pourquoi, après avoir demandé à ses sympathisants de soutenir les médecins objecteurs de conscience de la Sarthe et le docteur Bertrand de Rochambeau, l'association lance une campagne de mobilisation afin d'empêcher le vote de la loi portée par Laurence Rossignol.

C'est pourquoi Droit de Naître a sonné la mobilisation générale dès le mois de janvier. ■

PMA : le gouvernement s'apprête à créer des orphelins de père !

Le 23 juillet 2019, le parti d'Emmanuel Macron a exigé la légalisation et le remboursement par la Sécurité sociale de la Procréation Médicale Assistée (PMA) pour les couples de lesbiennes et les femmes seules. Deux jours après la République En Marche, le ministre de la Santé a déclaré sur RTL que le gouvernement appuierait très probablement cette revendication dès l'automne. Une menace confirmée d'un « on peut y aller » par le Premier ministre, M. Édouard Philippe, lors de son passage dans l'Émission politique du 27 septembre 2019.

La PMA, c'est-à-dire, concrètement, l'insémination artificielle et la fécondation in vitro, est aujourd'hui réservée aux couples normalement constitués d'un homme et d'une femme qui ne parviennent pas à enfanter. C'est déjà un problème car une telle pratique conduit dans les faits à la suppression de centaines d'embryons (ceux qui ne sont pas implantés dans le ventre maternel) et dissocie l'acte sexuel de la procréation, raisons pour lesquelles l'Église la condamne.

Mais en voulant ouvrir la possibilité d'une telle pratique aux « couples » de lesbiennes, un pas supplémentaire est franchi. Une telle loi créerait en effet des orphelins de père dès la conception uniquement pour satisfaire les caprices d'adultes qui n'assument pas les conséquences de leur comportement sexuel stérile !

Quand un petit enfant qui grandit dans le ventre de sa mère n'est plus

désiré, un médecin le tue et, quand une femme refuse de s'unir à un homme mais souhaite quand même un bébé, elle exige que la médecine le lui fasse et obtient que la société rembourse les frais ! C'est la même logique égoïste qui s'applique.

Par ailleurs, si la PMA est autorisée pour les lesbiennes, très vite viendra la GPA (la pratique des mères porteuses) pour les homosexuels masculins. Puisque les femmes pourront être « mères » sans avoir de relation avec un homme, alors qu'est-ce qui empêchera en effet des hommes d'exiger, au nom du sacro-saint principe d'égalité, d'être pères sans avoir de relation avec une femme ? Pour ce faire, ils loueront le ventre d'une inconnue qui acceptera d'être inséminée artificiellement avec le sperme du « père » contre une somme d'argent. Hélas, ce n'est pas de la science-fiction ! Cet immonde trafic d'utérus et d'enfants est parfaitement légal aux États-Unis et en Russie, et déjà le parti d'Emmanuel Macron a exigé que l'état civil français reconnaisse les enfants nés de ces pratiques à l'étranger.

Face à cette dérive insupportable, *Droit de Naître* a transmis plusieurs milliers de pétitions au président de la République et poursuivra le combat jusqu'à ce que le gouvernement fasse machine arrière. ■



Quand un petit enfant qui grandit dans le ventre de sa mère n'est plus désiré, un médecin le tue et, quand une femme refuse de s'unir à un homme mais souhaite quand même un bébé, elle exige que la médecine le lui fasse et obtient que la société rembourse les frais ! C'est la même logique égoïste qui s'applique.



Avortement des mineures : le ministre veut mettre les parents hors-jeu !

L'une des priorités du ministère de la Santé est de garantir totalement l'anonymat autour de l'avortement des mineures. C'est ce qu'a annoncé le ministre, Mme Agnès Buzyn, à l'occasion de la présentation de sa feuille de « stratégie nationale de santé sexuelle 2018-2019 », le 9 avril dernier.

En France, une mineure n'a pas besoin de l'accord de ses parents pour se faire avorter mais, visiblement, ce n'est pas encore assez pour Mme Buzyn qui souhaite que les jeunes filles avortent dans le dos de leurs parents !

Pour cela, elle compte très certainement sur la complicité du Planning familial qui a infiltré collèges et lycées afin d'y déverser sa propagande mortifère loin du regard des parents. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si c'est dans un local du Planning familial que Mme Buzyn a présenté sa feuille de route... Les jeunes filles doivent avoir les militantes du Planning familial pour uniques conseillères, voilà sa logique !

Le ministre a d'ailleurs tenu à préciser que « l'anonymat et la confidentialité sont une protection indispensable pour les mineures, vulnérables aux pressions de leur entourage ». Le site

ivg.gouv.fr précise même, à l'intention des jeunes filles, que si elles agissent sans le consentement de leurs parents « l'IVG est prise en charge à 100% sans avance de frais ».

Il s'agit là d'un véritable abus de la part des pouvoirs publics qui n'hésitent pas à déposséder les parents de leur droit de conseiller leur fille quand l'exercice de ce droit représente un obstacle potentiel à la mise en application de leur idéologie meurtrière. 50 ans après mai 68, on affaiblit ainsi encore la famille en faisant tout pour cacher aux parents un acte extrêmement grave susceptible de traumatiser leur fille pour toujours.

C'est afin de combattre cette injustice révoltante que Droit de Naître a mobilisé ses adhérents dans toute la France, leur demandant d'envoyer un « carton rouge » de désapprobation au ministre.



Le courrier des amis de
Droit de Naître



✓ Mme O.L. de
Grand Lavières (80) :

« Bien d'accord avec votre témoignage sur les infanticides ayant lieu dans les hôpitaux... en France !

J'étais au courant de cette pratique trop courante dans les Centres d'avortement aux USA où de nombreuses associations pro-vie combattent cette horreur.

J'étais au courant d'un infanticide pratiqué il y a environ dix années dans un hôpital public, dans la Somme.

Une sage-femme que je connais bien, très remuée, m'a confié qu'elle devait prendre la responsabilité d'un accouchement provoqué au but d'un avortement, mais évidemment l'âge du fœtus ne correspondait pas, et un garçon est né bien vivant.

Le médecin qui était absent, probablement, en soirée, avait laissé le message à la sage-femme, de disposer du corps de l'enfant car il pensait qu'il naîtrait mort.

Il y a quelques semaines, les sympathisants de *Droit de Naître*, dont vous-même, ont été invités à se prononcer sur les priorités de leur association pour les prochains mois.

Agir contre l'avortement anonyme des jeunes filles mineures, en rappelant que les parents sont les premiers conseillers de leur enfant, et s'opposer vigoureusement à la légalisation de la PMA ont été

jugés, tous deux prioritaires par près de 72% d'entre vous.

Immédiatement après, vous êtes 70% à nous demander de poursuivre notre action contre la légalisation du suicide assisté.

Les interventions des militantes du Planning familial dans nos écoles vous préoccupent elles aussi beaucoup, puisque vous êtes 64 % à considérer qu'il est très important de les dénoncer.

Questionnaire pour l'action :



Le Conseil d'État dit non à l'euthanasie

La sage-femme, ne sachant quoi faire a laissé le bébé nu sur la table pendant longtemps car elle n'arrivait pas à contacter le médecin pour savoir quoi faire vu que l'enfant était vivant.

Le bébé avait l'air de suffoquer (« j'ai eu pitié de lui ») et pour le soulager elle a nettoyé les mucus.

Il continuait à se débattre pour vivre. Finalement, elle a eu le médecin au téléphone qui répondait ceci : « Je n'en ai rien à faire. C'est un avortement pour moi. Débrouillez-vous. »

Elle a téléphoné à un autre médecin qu'elle connaissait bien qui lui a donné la recette pour la piqure létale. Je ne sais pas qui l'a piqué. Elle ne me l'a pas dit. Mais, elle a dit que le bébé est mort immédiatement, après des heures de lutte pour vivre.

Malgré les années qui sont passées, je ne cesse de penser à cet infanticide qui me semblait tout à fait comme pratique hospitalière. (...)

(suite page 6)

Face aux pressions des partisans du suicide assisté, les Sages ont tenu bon ! Le 12 juillet 2018, le Conseil d'État a en effet rendu un avis défavorable à la légalisation de l'euthanasie.

Pour les Sages, la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie, adoptée en 2016 « dans un large consensus » et « au terme d'un débat approfondi », est encore trop récente pour être révisée. « Une loi sur l'euthanasie risquerait en outre d'avoir un impact symbolique particulièrement négatif » pour les personnes les plus vulnérables, et d'entraîner « un sentiment imposé de l'indignité ou de l'inutilité de leur vie », a mis en garde le Conseil d'État.

Les Sages évoquent aussi « des carences persistantes » dans l'accès aux soins palliatifs. Or l'accès à ces soins constitue une condition « indispensable » à « l'expression d'une volon-

té libre et éclairée du patient dans les derniers moments de la vie » et « un préalable à toute réflexion éthique sur la question de la fin de vie ».

Enfin, l'assistance médicale au suicide serait « en contradiction avec les missions de la médecine telles que définies par le Code de déontologie médicale ».

Droit de Naître se réjouit évidemment de cette décision pleine de bon sens. Rappelons qu'en février 2018, 156 députés, essentiellement membres de la République en Marche ont réclamé la légalisation du suicide assisté. Immédiatement, *Droit de Naître* a lancé une campagne afin d'alerter les Français contre les conséquences terribles d'une telle loi. Pour le moment, le train de l'euthanasie est stoppé et c'est une première victoire importante. ■



Les conséquences démographiques de l'avortement, avec le remplacement progressif de la population française par des vagues d'immigrés musulmans, exigent un engagement prioritaire, nous disent 54% d'entre vous.

Actualité oblige, vous êtes aussi 53% à souhaiter que nous demandions aux candidats aux élections européennes, qui auront lieu en mai 2019, de se prononcer clairement en faveur de la vie.

Enfin, vous êtes 49 % à juger très important le développement de la plateforme téléphonique de *Droit de Naître*, destinée aux jeunes femmes en situation de détresse au moment de leur grossesse.

Merci pour ces réponses précieuses qui nous permettront d'établir nos priorités, tout en tenant compte de l'actualité, les prochains mois ! Avoir un plan de bataille est indispensable pour gagner la guerre.

voici vos réponses

L'Argentine repousse l'avortement !

(suite de la page 5)



Le 9 août 2018 restera dans les annales comme le jour d'une grande victoire pro-vie : le Sénat argentin s'est en effet prononcé contre la légalisation du meurtre des enfants à naître. Malgré d'intenses pressions émanant d'organisations internationales et des médias du monde entier, les sénateurs n'ont pas flanché.

Il faut dire que, dès l'annonce par le Président Mauricio Macri d'un tel vote, les Argentins se sont mobilisés en masse pour défendre les plus petits, prenant acte de la trahison du chef de l'État qui s'était, au début de son mandat, solennellement engagé devant Dieu à garantir le droit à la vie.

A plusieurs reprises, des centaines de milliers de personnes ont pacifiquement battu le pavé en faveur des

enfants à naître, bravant ainsi des hordes de féministes qui n'hésitaient pas à recourir à la violence comme ce fut encore le cas durant la nuit du vote décisif où plusieurs incidents ont été à déplorer (incendies, jets de pierre contre les forces de l'ordre).

Cette victoire a eu un écho au Guatemala où, le 4 septembre dernier, la gauche a renoncé à exiger un élargissement des conditions de dépenalisation de l'avortement, à peine deux jours après la grande manifestation pro-vie qui avait rassemblé quelque 1 200 000 personnes.

La combativité des défenseurs de la vie portent donc des fruits, prouvant une fois de plus que les seules batailles perdues d'avance sont celles que l'on refuse d'engager. ■

A mon avis, comme c'est le corps médical : médecins, gynécologues et sages-femmes, qui pratiquent les avortements et non pas les députés qui votent les lois dictées par des lobbies puissants ou par l'industrie pharmaceutique, c'est donc le corps médical qu'il faut travailler pour inciter les plus courageux médecins à susciter des révoltes et grèves contre une pratique incompatible avec leur profession (...).

« Les Nouvelles de Droit de Naître »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Edité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521 - Fax : 01 47 68 84 79

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GEIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798


N° Vert 0 800 880 521